

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 22 mai 2008 - Convocation du 15 mai 2008

Compte rendu affiché le 30 mai 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORRELDUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme BROSSARD, M. CLARET, Mme MARMONIER, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme MAY par Mme RIVE-OLLIVIER ; Mme GOYON-GUILLAUME par Mme GLATARD, M. VALETTE par M. OLLIVIER, M. MARTIN-RABAUD par Mme CORSET.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Appel d'Offres : Vitraux Eglise

Les travaux de réfection de la couverture de l'église se poursuivent avec le début de la tranche n° 2. Le chantier a fait constater une nécessaire réfection de vitraux de deux baies des clochers Nord. Ces travaux ont été validés par l'Architecte des Bâtiments de France.

Comme pour les autres travaux de ce marché, il a été décidé de procéder à un appel d'offres ouvert.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie sur ce dossier le 14 mai 2008. La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'entreprise Vitrail Saint-Georges de Lyon qui a un dossier technique et une offre financière conformes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le Budget Primitif,
- VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 Mai 2008,
- **DÉCIDE d'attribuer le lot n°6 "Réfection de vitraux" du marché "Réfection de la toiture de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption" à l'entreprise Vitrail Saint-Georges pour un montant de 18 295,85 € HT soit 21 881,83 € TTC,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 mai 2008
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/05/2008
- Publication ou affichage le 28/05/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 27 mai 2008

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.